



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 27 OCTOBRE 2017

Délibération N° 17/101

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE INTEGREE DE REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS**

CONVENTION D'ETUDE

**SIERCK-LES-BAINS - Ancien hôpital – Revitalisation du centre-bourg (extérieurs du château) - E
P09RB70M002**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Sierck-les-Bains pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital et des extérieurs du château situé sur son territoire communal en vue du développement touristique de son centre-bourg,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude technique et de faisabilité sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL et 50% par la commune de Sierck-les-Bains.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Sierck-les-Bains la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,

Jean-Luc Marck

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER